

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022 A 20H30

Présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

A donné pouvoir : Hélène CAQUINEAU à Julien PINTAUD.

Secrétaire : Sylvie GUITTON.

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Jacques FRADIN Maire accueille les dirigeants du FC SUD GATINE, Club sportif de football pour la présentation d'un nouveau projet.

Il s'agit de Messieurs Denis GOUBAND, Clément SERTILLANGES Co-Présidents et Sylvain DOMINGUES Vice-Président.

Tout d'abord, ils présentent leurs remerciements à la commune de MAZIERES-EN-GATINE (mise à disposition du club house, entretien du terrain, bluegreen, salle, arrosage et subvention) et aux autres communes du canton.

166 licenciés pour la saison 2021-2022, dont 26 pour la commune de MAZIERES-EN-GATINE.

Recrutement en 2022 de 2 coachs extérieurs ; ce qui représente une charge financière de 6.000 €/an.

50 bénévoles, dont 30 dirigeants. Plus de 25 bénévoles/dirigeants œuvrent tous les week-end et semaines pour le club.

Le projet du club consiste en la réalisation d'une fresque sur la façade du Club House. Le projet présenté a pour but de mettre en avant l'ensemble des efforts consentis par la commune permettant l'amélioration de la pratique du sport. En effet, la réalisation de l'enrobé et le changement prochain de l'ensemble des rambardes autour du stade permettent de redynamiser l'image du club et de la commune.

Les dirigeants ont pris contact avec un artiste peintre, REBEB. Il peut faire participer les enfants du club ainsi que ceux de la commune, voire des ados.

Les murs devraient être nettoyés par les agents techniques avant l'application d'une couche de peinture blanche (un peintre, membre du FC, est volontaire).

Le coût de ce projet, à la charge de la commune, est estimé à :

- Peinture 400 €
- Réalisation de la fresque 4.800 € ttc

La réalisation pourrait intervenir soit en fin d'année 2022, soit en 2023.

Les élus remercient les dirigeants du FC Sud Gâtine pour cette présentation et ne manqueront pas de les tenir informés de la suite donnée à ce projet.

Monsieur Jacques FRADIN, après avoir vérifié que le quorum était atteint, rappelle l'ordre du jour reçu par les élus par mail en date du 29 septembre 2022 :

- Point sur le budget 2022
- Energie, chauffage des bâtiments
- Permis de construire : signature
- CDG : assurance des risques statutaires
- Composition de la commission « Action sociale »
- Questions diverses.

POINT SUR LE BUDGET 2022

- ETAT DES COMPTES - CREANCES DOUTEUSES - DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Jacques FRADIN et Madame Sylvie GUITTON font le point sur le budget (situation au 30 septembre 2022) ; les membres de la commission « Finances-Budget » en ont pris connaissance, ligne par ligne, lors de la réunion du 3 octobre dernier. Le document de travail a ensuite été transmis aux élus par mail en date du 4 octobre 2022.

LIBELLE	BP 2022	Réalisé au 30.09.2022	%	Disponible
RECETTES _ FONCTIONNEMENT	957 029,65	750 284,12	78,40%	206 745,53
Ch. 002 _ RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	104 112,32	-	-	104 112,32
Ch. 13 _ ATTENUATION DE CHARGES	600,00	3 015,47	502,58%	- 2 415,47
Ch. 42 _ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	-	-
Ch. 70 _ VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE...	66 250,00	36 817,32	55,57%	29 432,68
Ch. 73 _ IMPOTS & TAXES	522 585,00	462 142,92	88,43%	60 442,08
Ch. 74 _ DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	250 264,00	236 293,60	94,42%	13 970,40
Ch. 75 _ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 010,00	11 845,73	98,63%	164,27
Ch. 76 _ PRODUITS FINANCIERS	20,00	169,08	-	- 149,08
Ch. 77 _ PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-
Ch. 78 _ REPRISES SUR PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 188,33	-	-	1 188,33

LIBELLE	BP 2022	Réalisé au 30.09.2022	%	Disponible
DEPENSES _ FONCTIONNEMENT	957 029,65	493 562,67	51,57%	463 466,98
Ch. 011 _ CHARGES A CARACTERE GENERAL	272 800,00	153 363,46	56,22%	119 436,54
Ch. 012 _ CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	326 300,00	226 456,52	69,40%	99 843,48
Ch. 014 _ ATTENUATION DE CHARGES	50,00	-	-	50,00
Ch. 023 _ VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	150 000,00	-	-	150 000,00
Ch. 042 _ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 184,23	60 468,67	103,93%	- 2 284,44
Ch. 065 _ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 345,42	41 552,77	31,40%	90 792,65
Ch. 066 _ CHARGES FINANCIERES	15 300,00	11 721,25	76,61%	3 578,75
Ch. 067 _ CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	-	-	50,00
Ch. 068 _ DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS D'ACTIF	2 000,00	-	-	2 000,00

LIBELLE	BP 2022	Réalisé au 30.09.2022	%	Disponible
RECETTES D'INVESTISSEMENT	702 646,65	297 358,22	42,32%	405 288,43
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (Subventions)	37 145,00	34 274,43	92,27%	2 870,57
OPERATIONS FINANCIERES	665 501,65	263 083,79	39,53%	402 417,86

LIBELLE	BP 2022	Réalisé au 30.09.2022	%	Disponible
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	702 646,65	189 597,31	26,98%	513 049,34
OPERATIONS FINANCIERES	71 760,00	56 067,24	78,13%	15 692,76
OPERATIONS	630 886,65	133 530,07	21,17%	497 356,58

En ce qui concerne le « FONCTIONNEMENT », les recettes sont réalisées à hauteur de 78,40% et les dépenses à 51,57%.

En ce qui concerne l'« INVESTISSEMENT », les recettes sont réalisées à hauteur de 42,32% et les dépenses à 26,98%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

Par ailleurs, la trésorerie nous demande de provisionner une somme complémentaire de 505,42€ sur la ligne 6817 « Dotations aux provisions des actifs circulants » en dépenses de Fonctionnement. Madame Sylvie GUITTON précise qu'il s'agit de pallier aux créances douteuses non recouvrées de plus de 2 ans (2020 et antérieurs) principalement sur les impayés « Cantine ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***donne son accord pour mandater sur le compte 6817 « Dotations aux provisions des actifs circulants », la provision de 505,42€ pour créances douteuses.***
« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Enfin, il y a lieu de prendre une décision modificative pour les dépenses « Fonctionnement » : en effet, la ligne 6811 « Dotation amortissement » du chapitre 42 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est insuffisante. Madame Sylvie GUITTON précise qu'en 2021, le plan comptable prévoyait l'amortissement des matériels et mobiliers à N+1. En 2022, l'amortissement se fait au fil de l'eau. En conséquence, elle propose de réduire la ligne 6588 « Autres charges de gestion courante » de 2.284,44€ afin d'abonder la ligne 6811 (+ 2.284,44€).

D'autres décisions modificatives pourraient être prises à la demande de la trésorerie, d'ici la fin de l'exercice : les élus en seront informés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne son accord pour les décisions modificatives à prendre d'ici la fin de l'année.

« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

ENERGIE, CHAUFFAGE DES BATIMENTS

Monsieur Jacques FRADIN aborde ce point en informant les élus que la CDC Val de Gâtine a pris un arrêté afin de ne plus chauffer les salles de sports, par mesure d'économie. Il ne sait pas si des dérogations seront possibles suivant la météo par exemple. Le sujet est récurrent et fortement relayé par les médias.

Il ajoute que suite à une visio-conférence avec la Préfète, des coupures de courant pourraient être envisagées sur des créneaux 8h/10h et 17h30/20h ; la mesure serait applicable selon la consommation des départements. Les usagers seraient préalablement avertis de ces coupures afin de prendre leurs dispositions.

La question reste posée pour la collectivité lors de la mise à disposition ou réservation de la salle socio-éducative pour les cours de danse, gymnastique...

En raison du contexte actuel, la salle socio-éducative ne sera pas chauffée pour les activités précitées.

PERMIS DE CONSTRUIRE : SIGNATURE

Monsieur Jacques FRADIN informe les élus qu'il va, à titre personnel, déposer un permis de construire pour l'extension d'une maison lui appartenant sise à MAZIERES-EN-GATINE – 6 rue de la Poste.

Selon l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal doit désigner un autre de ses membres (hors adjoint) pour prendre la décision.

Monsieur Jacques FRADIN demande donc aux élus de désigner l'un d'entre eux pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance du permis de construire n° PC 079-172-22-P0004 déposé le 16 septembre 2022 par Monsieur et Madame FRADIN Jacques et Marie-Hélène.

Monsieur Jacques FRADIN se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***désigne Monsieur Bruno BILLEROT pour signer toutes les décisions relatives à ce permis de construire ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents toujours en rapport avec ce PC 079-172-22-P0004.***

« Pour » : 13 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0 ; Monsieur Jacques FRADIN n'ayant pas pris part au vote.

CDG : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur Jacques FRADIN informe les élus qu'il a reçu courant septembre, un courrier du CDG relatif au contrat groupe d'assurance des risques statutaires concernant les agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL et les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL. Ce contrat garantit contre les risques financiers découlant des obligations statutaires de la collectivité à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité, maladies et accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2023 et le CDG lance, au cours du 1^{er} semestre 2023, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Jacques FRADIN propose que la collectivité mandate le CDG afin de lancer une consultation pour le contrat ci-dessus énoncé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***autorise le Maire à signer les certificats d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.***

« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

COMPOSITION DE LA COMMISSION « ACTION SOCIALE »

Monsieur Jacques FRADIN rappelle aux élus la composition de la commission sociale (CCAS) établie lors du Conseil municipal du 2 juillet 2020 :

MEMBRES ELUS	MEMBRES EXTERIEURS
Jacques FRADIN Sylvie GUITTON Annie GADREAU Alain OUVRARD Céline BRIBET Hélène CAQUINEAU Chantal GUERY	Rémi CHARGE Martine CORBINUS Soraya DAHROUGE AICM représentée par Catherine GOURMELON Fabienne HOUMEAU Régine PILLAC

Madame Catherine GOURMELON, par courrier adressé en Mairie en date du 4 octobre 2022, a démissionné de son poste de représentant de l'AICM au sein de la commission et propose la candidature de Madame Nicole GIRAUDEAU pour la remplacer.

Enfin, Madame Marylène GRANIER, désignée lors du Conseil municipal du 2 juin 2022 en remplacement de Monsieur Alain OUVRARD démissionnaire de son mandat de Conseiller municipal, a informé les élus en séance ne pas souhaiter rester dans cette commission.

Monsieur Patrice PASSEBON est candidat pour remplacer Madame GRANIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***prend acte des changements intervenus et confirme la composition de la commission « Action sociale » comme suit :***

MEMBRES ELUS	MEMBRES EXTERIEURS
Jacques FRADIN Sylvie GUITTON Annie GADREAU Céline BRIBET Hélène CAQUINEAU Chantal GUERY Patrice PASSEBON	Rémi CHARGE Martine CORBINUS Soraya DAHROUGE AICM représentée par Nicole GIRAUDEAU Fabienne HOUMEAU Régine PILLAC

« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques FRADIN précise aux élus que les points abordés à ce chapitre ne seront plus repris sur le procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h.